

# BREF' CSE



17 Décembre 2020



Toute l'équipe SNU Pôle emploi Grand Est

vous souhaite de *Joyeuses Fêtes*

## ASC OEUVRES SOCIALES

**Aides sociales d'urgence** : 2 dossiers : 1 accepté (don 300 euros et prêt de 300 euros) - 1 Rejeté

**VOYAGES / SORTIES** : 1 Voyage et 1 Week-end ont été votés par les élus CSE pour 2021

• **Un voyage en Norvège** : du 29 Mai au 5 Juin 2021

• **Un week-end à Rome** : du 10 au 12 et du 23 au 25 Septembre 2021 (selon lieu de départ : Bâle ou Paris)

Après étude des conditions d'annulation pour les participants et pour le CSE, **Le SNU a voté Pour** ces deux propositions émanant de la commission ASC du CSE (qui regroupe tous les syndicats et qui avait étudié plusieurs devis - **OBLIGATION QUE LE CSE S'IMPOSE MÊME EN L'ABSENCE DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR OU DE RÉGLEMENT DE LA COMMISSION DES MARCHÉS** -) !

**Le SNU** en a profité pour rappeler sa position quant aux voyages ! **Et a rappelé que LE CSE PROPOSE** (c'est une de ses fonctions !) **ET LES AGENTS DISPOSENT !** Autrement dit, c'est l'agent qui choisit de s'inscrire ou non !

**POUR LE SNU, AUCUN RISQUE NE PEUT ÊTRE ENVISAGEABLE !** Si la situation sanitaire était trop incertaine, ou évoluait défavorablement ou si les collègues ne s'inscrivaient pas, il conviendrait tout simplement d'annuler ou de reporter le voyage après avis du CSE et dans l'application des conditions d'annulation !

**ET PLUS GÉNÉRALEMENT, LES VOYAGES PEUVENT EXISTER DANS UN CSE MAIS DOIVENT PROFITER AU PLUS GRAND NOMBRE!** C'est à dire ne pas profiter toujours aux mêmes personnes, **d'où l'orientation 2021 du SNU de mettre en place un système de points CSE par agent.**

**CARTES INTERCEA et CEZAM 2021** : **Le SNU** a voté **Pour** la reconduction des cartes Inter-CEA et CEZAM. (avec une remarque pour CEZAM dont le rapport coût (8000 euros) / nombre de cartes est relativement élevé)  
**RESTE À ESPÉRER QUE LES CARTES PUISSENT ÊTRE PLUS UTILES ET UTILISÉES EN 2021 QU'EN 2020**



# POLITIQUE SOCIALE

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET EMPLOI

### à PÔLE EMPLOI

Faisant suite au dernier rapport de la cour des comptes sur Pôle emploi, **LE SNU** (et certains autres élus) siégeant au CSE Central (CSEC) a demandé une expertise par un cabinet extérieur sur ce dossier, notamment pour étudier **L'AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS ET L'OPACITE DE LEUR EVOLUTION SALARIALE !** Avant même que l'expertise ne soit terminée et que les élus CSEC ne s'expriment, la Direction Régionale Grand-Est a quand même voulu passer en force et aborder ce point en CSE ... (l'habituelle conception du dialogue social en Grand Est au sens de la Direction...imposer ses sujets et refuser de traiter les points urgents demandés par les élus du personnel ... )

Impossible de traiter ce sujet jusqu'à ce que l'expertise ait rendu ses conclusions et que le CSE Central se soit prononcé ! **SUJET REPORTÉ**



La commission «politique sociale» du CSE Grand Est, étudiera le dossier en janvier pour éclairer les futures délibérations et décisions des élus CSE.

**Les élus SNU seront attentifs au résultat de cette expertise** menée par un cabinet extérieur et vous tiendront informé !

## NETTOYAGE



Un nouveau MARCHÉ DE NETTOYAGE a été attribué selon la réglementation européenne et en fonction du mieux disant. Sur les 10 dossiers reçus, deux prestataires ont été retenus: SAMSIC POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE ET DERICHEBOURG POUR L'ALSACE ET LA LORRAINE. Le marché est valable 4 ans.

**Les élus SNU ont demandé un comparatif avec le précédent (non fourni par la Direction) et le nombre d'heures prévus pour chaque site** mais la Direction nous informe que Pôle emploi n'intervient pas dans la gestion du personnel des entreprises de nettoyage, et que le marché (national) n'a donc pas déterminé le temps de travail des agents de nettoyage nécessaire sur chaque site ! Ce temps est décidé par le prestataire en fonction de chaque site. (superficie, organisation)



**A RETENIR : Si vous trouvez que votre site n'est pas suffisamment propre, demandez à votre dape de faire une demande de complément d'heures de ménage ou une demande de prestation complémentaire** car il n'y a pas de contrainte de moyens pour la propreté des agences (dixit la Direction).

Ce nouveau marché précise :

- que tous les sols plastiques feront l'objet d'un nettoyage humide régulièrement. L'application d'un virucide sera faite uniquement en cas de Covid.
- Le nettoyage des interrupteurs et digicodes est quotidien pendant la pandémie Covid mais après ce n'est pas envisagé.
- Le traitement des déchets est un autre marché qui est du domaine du recyclage.

nb: Une personne a été recrutée au service immobilier pour suivre ce marché.

## DÉMÉNAGEMENT DE LA DR NANCY



Sujet demandé par le SNU depuis début Juillet, la Direction a donné quelques infos en Octobre et **DEPUIS, PLUS AUCUNE NOUVELLE ...** (cela concernera les 200 personnes de Chalnot et Rond-Point). La Direction n'a pas souhaité traiter le sujet !

## POC «DU LYCEE PRO AU PREMIER EMPLOI»

Une expérimentation destinée à accompagner les élèves des lycées pro à s'insérer dans l'emploi sera mise en place par la DG en Grand Est **en septembre 2021**. Des CDDE, CDE et psychologues du travail interviendront dans les lycées professionnels et mettront en place un accompagnement alternant des temps individuels et collectifs avec les jeunes. **6 agences concernées** : Mulhouse porte de Bâle, Schiltigheim, Romilly sur Seine, Chaumont, Nancy Cristallerie, Saint Avold.

### **A RETENIR** suite aux questions des élus SNU:

Charge de travail d'environ 8 à 10 demi-journées par an. Activité liée au partenariat en agence. Pas possible d'être à 100 % sur l'activité. Pas de dotation d'équipement spécifique. Pas d'objectifs définis, pas d'indicateurs. La DG construira l'évaluation quand l'expérimentation sera lancée, il n'y aura pas d'évaluation de la période de test.

**Comment les agences ont-elles été choisies et sur quels critères ?** Une répartition sur les territoires, sur la base du volontariat et en fonction de l'appétence des agences sur le sujet des jeunes.

**Comment seront choisis les conseillers ? de quelle formation bénéficieront ces conseillers ?** Sur la base du volontariat, le choix sera fait par les ELD. Il n'y aura pas de formation spécifique !

**Est-il prévu de recruter des conseillers pour assurer cette activité supplémentaire et nouvelle offre de service ?** Pas de recrutements supplémentaires, **ce projet sera mis en place à moyens constants... !**

## ORGANIGRAMME PLATEFORMES

**En préambule**, face à cet énième passage en force de la Direction, **les élus SNU** ont une nouvelle fois rappelé que les « ajustements » (après Chaumont, Sedan, 2 services de la DR : Relations sociales et DSRE) proposés par la Direction **sont de véritables modifications d'organigramme**.

**Le SNU** n'a pas souhaité traiter le point INTECX et a fait une demande de report. En effet, les élus CSE doivent être informés et consultés sur toutes les modifications d'organigramme qui entraînent des changements d'organisation, pour pouvoir donner leur position, et ce, dans l'intérêt et la défense éventuelle du personnel !

**Pour rappel, les élus CSE ont saisi le juge des référés sur ce sujet et le délibéré sera connu le 8 janvier 2021 !**

**C'EST DONC LE TRIBUNAL QUI TRANCHERA !**

## SUPPRESSION DE POSTES

Alors que la crise sanitaire et ses conséquences ne sont ni finies, ni totalement connues... La DG fait à nouveau tourner **OPERA ! ... OPERA, c'est quoi ?** C'est l'outil de calcul qui permet à la DG de **déterminer les plafonds d'emploi CDI des établissements régionaux** en fonction du poids de chaque région.

Ainsi, il semblerait que pour 2021, l'écart entre les établissements régionaux indiquerait que **LE GRAND EST AURAIT 50 CDI EN TROP** (et donc à supprimer par le non remplacement de collègues partant en retraite par exemple) ! Incroyable dans ce contexte ! **Le SNU** a interpellé le Directeur dans une déclaration et a, pour exemple, rappelé la taille actuelle des portefeuilles DE ...

**LES ÉLUS SNU ONT DEMANDÉ LE REPORT DE CE SUJET EN ATTENDANT LE COMPTE RENDU DE L'EXPERTISE NATIONALE** (menée par un cabinet extérieur) **COMMANDITÉE UNIQUEMENT PAR LE SNU, CFTD ET CGT !**

Parce qu'être élu du personnel et défendre les intérêts des salariés, ce n'est pas s'opposer systématiquement aux ASC proposées par le CSE, comme certains font, c'est d'abord et surtout savoir et vouloir s'opposer à la Direction quand l'avenir de l'Établissement et des agents peut être en jeu !